



Envoi au contrôle de légalité le : 18 juin 2024

Publication électronique le : 18 juin 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 MAI 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Emmanuelle LAPOUILLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE, Mme Evelyne NACHEL, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT.

RENFORCEMENT DE L'ANIMATION DU RÉSEAU DES SCIC DU PAS-DE-CALAIS

(N°2024-210)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1425-2 ;

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire et, notamment, son article 15 ;

Vu la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;

Vu le Décret n°2002-241 du 21 février 2002 relatif à la société coopérative d'intérêt collectif ;

Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par le Conseil Régional des Hauts-de-France le 30/03/2017 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;
Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais – pacte des solidarités humaines » ;
Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;
Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales "Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais" » ;
Vu la délibération n°2021-67 du Conseil départemental en date du 22/03/2021 « Participation du département du Pas-de-Calais au capital des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) » ;
Vu la délibération n°2022-453 de la Commission Permanente en date du 21/11/2022 « Partenariat et participation du Département du Pas-de-Calais à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Cliss XXI » ;
Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 1ère commission « Attractivité départemental et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 13/05/2024 ;

Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, intéressée à l'affaire, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Cliss XXI » une participation départementale d'un montant global de 17 500 € au titre de l'action « Renforcement de l'animation du Réseau des SCIC du Pas-de-Calais », selon les modalités décrites au rapport joint à la présente délibération ;

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la SCIC « Cliss XXI », la convention au titre de l'action « Renforcement de l'animation du Réseau des SCIC du Pas-de-Calais », dans les termes du projet joint en annexe 3 à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C01-650A01	6568//9365	Mission ESS	209 000,00	17 500,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 1 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 mai 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Bilan final d'exécution

Dossier n° 2021-05918

Création et animation d'un réseau de SCIC
dans le département du Pas-de-Calais (2022-2023)

CLISS XXI

16 janvier 2024

Table des matières

1	Nature du projet soutenu	3
2	Recensement des SCIC du Pas-de-Calais et de leurs problématiques	3
3	Interconnaissance, échanges de pratiques et entraide entre pairs	5
3.1	Les ateliers entre SCIC	5
3.2	Groupe de travail	6
4	Faire connaître les statuts particuliers des SCIC	6
4.1	Éléments de communication produits	6
4.2	Formations	7
4.3	La quinzaine des SCIC	7
5	Bilan financier et moyens mis en œuvre pour le réseau	8
6	Conclusion générale	9
7	Annexes	10
A	Flyer de présentation d'une SCIC	10
B	Communiqués et articles de presse	12
C	Communication autour de la Quinzaine des SCIC	15

1 Nature du projet soutenu

Depuis sa création en 2004, Cliss XXI a toujours encouragé la création d'organisations engagées vers des modèles soutenables, en rupture avec le modèle capitaliste, sur le territoire du Pas-de-Calais. À cet égard, il nous a toujours paru pertinent de soutenir la création de structures et le partage de pratiques entre les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC). Ces dernières représentant, à nos yeux, un croisement bienvenu entre les espaces démocratiques et productifs sur un territoire.

Nous devons cependant faire le constat que ce statut, si riche soit-il, est :

- *mal connu* de l'ensemble des acteur·rice·s du développement économique (porteur·euse·s de projet, organismes d'accompagnement économique, élu·es et technicien·nes des collectivités, réseaux d'entrepreneuriat, etc.),
- décrit comme *complexe* à mettre en œuvre et à faire vivre au quotidien, sur les aspects administratifs et de participation des sociétaires à la vie coopérative notamment,
- *flou* sur un ensemble de problématiques, parfois centrales dans la vie d'une SCIC (la place des bénévoles-sociétaires dans la production, la possibilité de toucher certaines subventions, etc.).

C'est donc avec l'ambition de faire connaître ce statut, et de travailler avec l'ensemble des parties prenantes à clarifier le statut des SCIC que nous avons souhaité créer et animer un réseau de SCIC dans le Pas-de-Calais. Ce projet faisait écho à un premier travail de ce type mené par Cliss XXI en 2014, lorsque nous avons animé un court cycle de réflexion et d'interconnaissance entre les différentes SCIC de la région Nord-Pas-de-Calais.

En parallèle, le département a mené une politique de soutien aux SCIC et a sans doute favorisé l'émergence de bon nombre de coopératives depuis 2021.

Dès lors, notre projet a fait l'objet d'un conventionnement avec le département sur 2022 et 2023, ce document en est le bilan.

TABLE 1 – Rappel des objectifs fixés par la convention – extrait de la page 2

En concordance avec les orientations départementales Cliss XXI propose de participer à la création et à l'animation d'un réseau des SCIC du Pas-de-Calais. Ce réseau sera une ressource pour les porteurs d'initiatives, les citoyens, les élus, les techniciens. Il permettra d'outiller et d'accompagner dans la constitution de leur modèle organisationnel, les SCIC existantes et en devenir. Pour cela, la SCIC Cliss XXI engagera les travaux suivants :

- Le recensement des SCIC du Pas-de-Calais ;
- La mobilisation des SCIC lors d'atelier d'interconnaissance, de partage de pratiques, d'outillage de porteurs de projet ESS ;
- La création d'outil numérique de mise en valeur des SCIC du Pas-de-Calais et d'organisation du réseau, proposant des outils partagés et facilitateurs d'échange entre pairs ;
- L'organisation d'un événement mobilisateur, pour faire connaître au plus grand nombre le modèle des SCIC et d'en faire la promotion ;
- La valorisation de ce réseau dans une dynamique de long terme pour qu'il puisse être une ressource et un appui à la politique départementale d'accompagnement des SCIC.

2 Recensement des SCIC du Pas-de-Calais et de leurs problématiques

Notre premier travail fut de recenser l'ensemble des SCIC du Pas-de-Calais ainsi que des projets de création de coopérative pour les informer de l'existence de notre réseau. Ce ne fut pas une tâche simple, dans la mesure où il n'existe pas de recensement officiel des SCIC sur un territoire.

TABLE 2 – Recensement des SCIC du Pas-de-Calais

Nom de la coopérative	Ville d'implantation	Année de création	Secteur d'activité
Cliss XXI	Liévin	2004	Services
Citiz	Lille - Arras	2007	Services
Bois Energie des terroirs	Auchy Lès Hesdin	2011	Energie
Enercoop	Lille	2011	Énergie
Energie citoyenne	Ambricourt	2014	Énergie
BookKafé	Bruay la Buisserie	2015	Commerce
Coopconnexion	Lens	2016	Services
Indelab	Bruay la Buisserie	2017	Services
Le Rat Perché	Arras	2017	Commerce
L'abattoir de Fruges	Fruges	2020	Industrie
Le Toit Commun	Lens	2021	Services
Super'Ecques	Ecques	2021	Commerce
Les Cousalis	Liévin	2021	Industrie
Seed Com'Developpement	Calais	?	Services
Fabrique coopérative calaisienne	Calais	2021	Commerce
Mas La Croisée	Marconne	2021	Action sociale
Coopérative numérique des 7 vallées	Hesdin	2021	Services
L'hirondelle bleue	Rebreuviette	2021	Santé
ALL (Autour du Louvre Lens)	Lens	2022	Commerce
Ressources	Le Touquet	2022	Services
La Planque	Arras	2023	Commerce

Il s'agissait, en parallèle, de se faire connaître auprès des acteur·rices de l'accompagnement des SCIC pour être identifié comme ressource mobilisable, tant auprès des porteur·euses de projet que des collectivités qui s'intéressent au statut de la SCIC. Nous avons donc organisé une série de rencontres avec l'URSCOP, le RTES, Pas-de-Calais Actif, les BGE locales, l'APES, les maisons des associations locales, etc.

Enfin, notamment par l'intermédiaire de la mission ESS du département, nous avons rencontré deux associations (*De rives en rêve* et *Le coron des Arts*) qui questionnent leur modèle associatif et envisagent de le transformer en SCIC.

Il résulte de ce travail d'entretien un approfondissement de nos constats de départ que nous pouvions alors préciser :

- Il existe une véritable insécurité juridique quant à la place des bénévoles dans les SCIC. Quasiment toutes les SCIC ont recours à du travail venant de personnes non salariées mais peu de coopératives acceptent de parler de *bénévolat*. Si ces personnes sont presque toujours sociétaires de la coopérative, les politiques les concernant sont diverses, certaines coopératives établissent une distinction entre un travail qui serait productif, sur lequel le bénévolat serait proscrit et un travail non productif ; d'autres préfèrent reléguer les bénévoles aux tâches généralement assignées aux conseils d'administration des associations ; d'autres enfin ne s'embarrassent pas de ces distinctions et accueillent l'engagement bénévole sur l'ensemble de la vie de la coopérative. Il n'empêche que cette insécurité est connue des SCIC et est entretenue par des contrôles URSSAF parfois houleux. Notons que ce flou est souligné par le rapport sur les SCIC du ministère du travail et que l'URSCOP en région garde une position très prudente à cet égard¹.
- Le statut du dirigeant d'une SCIC n'est pas en adéquation avec le principe de la gestion collective de l'entreprise. En effet, contrairement aux dirigeant·es de SCOP qui sont légalement reconnu·es comme salarié·es, les gérant·es de SCIC n'ont pas légalement cette qualité et sont perçu·es par les organismes sociaux comme des dirigeant·es de société (SARL, SA, SAS, etc.). Même si les

1. voir notamment l'annexe II section 3.2 disponible ici :https://seg.univ-lyon2.fr/medias/fichier/rapport-scic-cae_1632814496816-pdf

dirigeant-es sont généralement minoritaires au capital de la coopérative, une ambiguïté existe entre leur travail de gestionnaire et les tâches qu'ils ou elles effectuent en tant que salarié-es. Il n'est courant de voir Pôle Emploi considérer des ancien-nes gérant-es de SCIC comme des employeurs et retarder l'attribution des Allocations de Retour à l'Emploi.

- L'accès à la subvention pour une SCIC reste pour beaucoup d'acteurs (privé comme public) une zone de flou, certaines coopératives préfèrent alors garder une association de représentation pour faire ces demandes, ce qui complexifie leur modèle.
- Les institutions qui encadrent la vie d'une SCIC (Collectivités territoriales, organismes sociaux, acteurs du développement économique) ont une très faible connaissance des particularités d'une SCIC. Ceci entraîne souvent des complexités administratives qui vont parfois jusqu'à décourager les porteur-euses de projet de développer une SCIC, ou les SCIC de développer certains projets.

3 Interconnaissance, échanges de pratiques et entraide entre pairs

Pour faire émerger ces problématiques, nous avons organisé un certain nombre de rencontres et d'ateliers à destination des SCIC. Ces ateliers étaient ouverts à l'ensemble des coopératives du département comme aux différent-es porteur-euses de projet. Par souci d'inclusion, nous avons déplacé ces ateliers directement dans les locaux des différentes SCIC.

3.1 Les ateliers entre SCIC

Atelier d'interconnaissance - avril 2022 au Toit commun

Organisations présentes : *Coopconnexion, Cliss XXI, Le Coron des Arts, les Cousalis, De rives en rêves, SuperEcques, Le Toit Commun, Pas-de-Calais Actif, l'Institut Godin.*

L'objectif de cette première rencontre était de faire se rencontrer une première fois les coopératives du Pas-de-Calais. Un temps important a été gardé pour que chaque SCIC se présente, pour que les acteurs se parlent et apprennent à se connaître. Nous avons expliqué le projet de réseau dans ses grandes lignes et présenté la politique du département à l'égard des SCIC (avec l'appui notamment de Pas-de-Calais actif et de l'Institut Godin) aux participant-es.

Atelier de partage de pratiques - juin 2022 chez Cliss XXI

Organisations présentes : *Coopconnexion, Cliss XXI, Le Coron des Arts, les Cousalis, De rives en rêves, les Jardins de l'insertion de l'Artois, SuperEcques, Le Toit Commun.*

Cet atelier s'est déroulé en deux temps. D'abord un travail de « co-développement » pour Le Coron des Arts ; il s'agit d'un atelier où une organisation propose une problématique qu'elle rencontre et les autres entreprises proposent des pistes de réponses. Il s'agissait ici d'accompagner la structuration du Coron des Arts. Ensuite, nous avons ensemble reformulé nos ambitions pour le réseau et convenu de ce que pourrions faire de cet outil commun.

Formation de l'Urscoop - septembre 2022 chez les Cousalis

Organisations présentes : *Les Cousalis, Le Toit Commun, De rives en rêves, Cliss XXI, Le Coron des Arts, Ressources, l'APES, Mas la croisée, ALL.*

Étant donné qu'un certain nombre de problématiques d'ordre légal et administratif étaient formulées lors des précédents ateliers, nous avons souhaité commencer à donner quelques éléments de réponses via une formation proposée par l'URSCOP, sur une après-midi.

Atelier d'interconnaissance - février 2023 chez Mas - La Croisée

Organisations présentes : *Le Toit Commun, De rives en rêves, Cliss XXI, Le Coron des arts, Ressources, Mas la croisée, Énergie citoyenne.*

Temps de travail sur la Quinzaine des SCIC - mai 2023 chez SuperEcques

Organisations présentes : *SuperEcques, La croisée, Le Coron des Arts, Le Toit Commun, Cliss XXI, Le département du Pas-de-Calais, représenté par Line Pruvost.*

Temps de travail sur la Quinzaine des SCIC - juin 2023 au BookKafé

Organisations présentes : *Bookkafé, Indélab, Mas La croisée, Le Toit Commun, Cliss XXI, Le département du Pas-de-Calais, représenté par Line Pruvost* ; en visio-conférence : *SuperEcques, Coopconnexion, Énergie Citoyenne, Ressources.*

Temps de travail sur la Quinzaine des SCIC - novembre 2023 au Toit Commun

Organisations présentes : *Le Toit Commun, Le Coron des Arts, Coopconnexion, Cliss XXI, Le département du Pas-de-Calais, représenté par Line Pruvost.*

Atelier-bilan du réseau après deux années d'activité - décembre 2023

Organisations présentes : *BookKafé, Mas La croisée, Énergie citoyenne, Le Toit Commun, Cliss XXI, ALL, IndéLab, Le département du Pas-de-Calais, représenté par Line Pruvost.*

L'atelier était l'occasion d'une discussion sur l'avenir du réseau et sur les orientations que les SCIC souhaitent lui donner au regard de leurs moyens et de leurs capacités d'engagement.

3.2 Groupe de travail

Pour lever les insécurités juridiques que nous avons mentionnées plus haut, le réseau des SCIC a rejoint un groupe de travail *URSSAF et Bénévolat* au sein de l'APES. Il s'agit d'un groupe de travail qui œuvre pour la reconnaissance du bénévolat au sein de l'ESS, par les institutions qui encadrent nos activités, et l'URSSAF en particulier. Nous nous sommes rencontrés 4 fois entre mi-2022 et fin 2023.

Nous espérons que ce groupe de travail sera en capacité de porter une voix structurée en 2024, pour la nouvelle mouture de la loi ESS.

4 Faire connaître les statuts particuliers des SCIC

L'autre enjeu majeur de ce réseau est de faire connaître, auprès des acteurs qui entourent les SCIC, notre statut particulier, ses spécificités, ses apports et ses limites. Nous avons donc cherché à communiquer dans les milieux ESS mais aussi auprès des collectivités territoriales via différentes actions.

4.1 Éléments de communication produits

Conférence de Benoît Borrits - septembre 2022 au Toit Commun

Nous avons invité en 2022 l'économiste Benoît Borrits, auteur de *Travailler autrement, les coopératives*² et de *Au-delà de la propriété, Pour une économie des communs*³ pour aborder les effets de la coopération sur un territoire. Ces réflexions ont notamment amené Cliss XXI et d'autres organisations du Nord et du Pas-de-Calais à créer un groupe de travail autour du concept de *Sécurité Économique*⁴.

Site internet du réseau des SCIC

Cliss XXI a mis en place un site internet pour mettre en valeur les activités du réseau. Le site est disponible à l'adresse <https://reseaudesscic62.fr/>. Ce site a vocation à publier les différents événements du réseau, à visibiliser les SCIC du département, mais également à distribuer les ressources nécessaires pour que les porteur-reuses de projet et les collectivités qui s'intéressent aux SCIC puissent se documenter.

Communication papier

Pour communiquer largement sur notre statut et mettre en valeur les SCIC du territoire, nous avons rédigé un flyer qui pourra être réutilisé pour d'autres occasions (voir l'annexe A.). Par ailleurs nous avons convié la presse par communiqué pour promouvoir la Quinzaine des SCIC et sa clôture. Un

2. Borritz, B. (2017) *Travailler autrement, les coopératives*. Éditions du Détour

3. Borritz, B. (2018) *Au-delà de la propriété, Pour une économie des communs*. La Découverte

4. voir <https://www.loi-ses.org/>

journaliste de la Voix du Nord a fait un article sur un des événements de la Quinzaine (voir annexe B).

Film sur les SCIC de la PLUS

Enfin, même s'il ne s'agissait pas directement d'une production de Cliss XXI pour le réseau des SCIC, nous avons diffusé à plusieurs reprises le film *Une histoire de café*⁵. Ce film, financé par l'APES dans le cadre du programme « Production Locale Utile Solidaire et Soutenable », est un très bon vecteur d'intérêt et permet généralement de lancer une discussion sur la coopération et sur le développement territorial.

Enfin, même si ce sont des communications dont il est difficile de témoigner, nous avons œuvré à faire du liens avec le RTES, l'APES et Le Mouvement Associatif pour les inciter à communiquer sur les questions propres aux SCIC.

4.2 Formations

Cliss XXI avait proposé de constituer des supports de formation pour améliorer la compréhension des SCIC que pouvait avoir les porteur-euses de projet, les élu-es et les technicien-nés de collectivité.

Si une série de diapositives a bien été créée nous n'avons pas eu l'occasion de les présenter à un public lors de formations. C'est un projet qui pourrait être reconduit lors du conventionnement suivant.

4.3 La quinzaine des SCIC

Enfin, pour favoriser la connaissance de nos statuts, nous souhaitons organiser une série d'événements pour communiquer sur nos entreprises auprès du grand public et des élu-es locaux.

Après quelques réunions de travail, nous avons créé la *quinzaine des SCIC*. Il s'agit d'une série d'ateliers et d'événements, organisés par les SCIC, qui se sont déroulés directement dans leurs locaux. Cette quinzaine avait deux objectifs :

- Faire connaître les SCIC sur leur propre territoire auprès du grand public. Nous souhaitons valoriser, par une communication commune et forte (voir l'annexe C), l'ensemble des SCIC du Pas-de-Calais et mettre en lumière leurs engagements et la diversité de nos productions.
- Faire coopérer – entre elles – les SCIC du Pas-de-Calais. En effet, chaque atelier devait être proposé par deux SCIC d'un même territoire.

Ainsi 4 événements ont été organisés (à Lens et à Bruay-la-Buissière) pendant le mois de l'ESS, entre le 13 et le 26 novembre 2023.

Si notre premier objectif était en deçà de nos espérances (une centaine de participant-es en tout), notons que la coopération entre les SCIC d'un même territoire a très bien fonctionné et a permis de renforcer l'interconnaissance et la confiance mutuelle que se portent les SCIC du Pas-de-Calais.

Si c'était à refaire, nous pensons qu'il faudrait éviter de planifier cette quinzaine pendant le mois de l'ESS où de nombreuses animations ESS sont déjà proposées et où notre communication a pu passer inaperçue. Enfin, pour les SCIC qui font du commerce aux particuliers (ALL et Le Coron des Arts notamment), novembre est un mois très chargé, probablement peu propice à la communication et à la création de coopération.

Enfin, cette quinzaine des SCIC s'est clôturée par une conférence/table-ronde dans les locaux du département. Intitulée « Entreprendre Autrement », cette table ronde était à destination des collectivités territoriales. Elle avait pour objectif de donner un éclairage sur la diversité des SCIC dans le Pas-de-Calais et d'apporter des exemples concrets de collectivités qui coopèrent avec des SCIC pour travailler au développement de leur territoire.

La table ronde était animée par Lucien Petit (membre fondateur du Toit Commun) et donnait la parole à Maï Lohier (représentante du réseau des SCIC), Bénédicte Messeanne-Grobelny (élue à l'ESS au sein du département du Pas-de-Calais), Ludovic Gambiez (élu ESS à la CALL), Frédéric Alloï (Maire de Meurchin, représentant de la CALL au sein du Toit Commun) et Christiane Bouchart (ancienne présidente du RTES).

5. Le film est disponible à cette adresse <https://pluss-hdf.org/une-histoire-de-cafe/>.

Cette table ronde a réuni une trentaine de participant-es, élu-es, fonctionnaires des collectivités, quelques porteur-euse de projet, des représentant-es de réseau ESS ou du développement économique ainsi que des représentant-es de SCIC du Pas-de-Calais.

Encore une fois, nous aurions souhaité toucher une audience plus large et nous avons probablement opté pour une mauvaise date (un vendredi en début de soirée) pour un sujet technique et encore assez confidentiel. Cependant, les participant-es représentaient une belle diversité de profils et les interventions et échanges avec la salle ont été fort riches.

Pour toucher ce public, nous pensons qu'il faudrait, à l'avenir, proposer des ateliers spécifiques sur la relation *Collectivités-SCIC* au sein d'événements ESS locaux.

Notons enfin que si nous avons convié la presse, via un communiqué (voir annexe B) et qu'un spot radio sur Planete FM a été diffusé, aucun-e journaliste n'a pu se déplacer sur la table ronde. Cependant tou-t-es se sont montré-es intéressé-es par le sujet et prêt-es à nous rencontrer pour mettre en valeur le réseau et ses travaux.

5 Bilan financier et moyens mis en œuvre pour le réseau

Pour l'ensemble de ces productions, Cliss XXI a mis en œuvre les moyens suivants :

Nous avons dédié une partie du temps de travail du poste de coordination de Cliss XXI pour animer le réseau des SCIC. Cette mise à disposition représentait un tiers du temps de travail de cette personne sur les deux années de conventionnement. Il s'agit ici de la principale source de dépense sur le projet puisqu'elle recouvre 26 199€ sur les 35 280€ conventionné (en salaire et cotisations sociales). Cheville ouvrière du réseau des SCIC, cette personne était en charge de construire la demande de subvention, animer le collectif de SCIC, rédiger les formations, trouver et coordonner les prestataires, organiser les rencontres, rédiger les comptes-rendus, rédiger le bilan de la subvention, etc.

Pour épauler cette personne, nous avons embauché une stagiaire du Master 2 Action publique, Institution, Économie Sociale et Solidaire que nous avons rémunérée à hauteur de 3 439€.

Sur les questions de temps de travail, il faut souligner le temps de travail non négligeable de certains membres du réseau des SCIC, en particulier Lucien Petit et Émilie Grossemy, qui ont beaucoup aidé à l'animation du réseau et à certains temps de préparation. Nous évaluons leurs contributions volontaires en nature à vingt jours de travail, soit 2840€ (au salaire d'un-e salarié-e de Cliss XXI).

Enfin, le réseau des SCIC s'étendant sur tout le département, nous avons défrayé de multiple déplacements de salarié-es de Cliss XXI, de membres du réseau et d'intervenant-es extérieur, pour un total de 1 964€.

Par ailleurs, Cliss XXI a mis à disposition un site internet pour le réseau des SCIC (le site internet est accessible ici : <https://reseaudesscic62.fr/>). Cette mise à disposition est usuellement facturée 1 200€ TTC pour la création du site et 643€ TTC/an pour son hébergement.

Concernant les prestations extérieures, si nous avons économisé la location de la salle grâce au prêt gracieux du département, nous avons dépensé 1 200€ en prestations graphiques, 1 750€ en accompagnement pour la communication, 635€ en frais de traiteur et 270€ en impressions diverses.

Enfin, nous affectons une partie des charges fixes de Cliss XXI (locaux, téléphonie, internet, assurance, etc.) directement à ce projet, à hauteur de 2 156€.

Ceci implique le bilan ci-dessous.

Budget du projet

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	1286	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	1286	74 - Subventions d'exploitation	35280
61 - Services extérieurs	0	Etat :	
Locations			
Entretien et réparation		Conseil.s Régional(aux)	
Assurance			
Documentation		Conseil.s Départemental(aux)	35280
62 - Autres services extérieurs	5819		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2950	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Publicité, publications	270		
Déplacements	1964	Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
Traiteur	635		
63 - Impôts et taxes	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
64 - Charges de personnel	26119		
Rémunération des personnels	12600	Autres établissements publics	
Charges sociales	10080		
Autres charges de personnel	3439	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées			
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement	2056	Ressource propre	
Frais financiers			
TOTAL DES CHARGES	35280	TOTAL DES PRODUITS	35280
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	2840
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	900	871 - Prestations en nature	900
864 - Personnel bénévole	2840	875 - Dons en nature	
TOTAL	3740	TOTAL	3740

6 Conclusion générale

Ce long travail auprès des SCIC fut difficile, en particulier lors des premiers mois de travail. En effet, nous avons dû confronter nos attentes de mise en commun et de partage de pratiques à la réalité parfois difficile des SCIC du Pas-de-Calais. Dans l'ensemble, les SCIC du département sont relativement jeunes et en phase de développement ; bien souvent, leurs priorités ne sont pas tant la promotion de leurs modes de faire que leur gestion courante. Et si les insécurités juridiques qu'elles traversent sont biens sujettes à préoccupations, elles n'en restent pas moins secondaires face aux défis du quotidien. Dès lors la mobilisation des organisations pour un réseau supplémentaire, qui plus est encore jeune et donc à construire, n'était pas simple.

Pendant, au fil des rencontres, des liens se sont créés et affirmés, si bien que nous avons vu naître de belles coopérations au sein du réseau. Ce fut un rapprochement qui nous a paru riche et propice au travail en commun.

Dès lors, lors de la réunion de bilan de décembre 2023, nous avons affirmé ensemble notre souhait de continuer à faire vivre ce réseau. Nous avons cependant proposé de modifier légèrement nos ambitions pour donner moins de place à l'échange entre pairs (pour le moment trop chronophage pour les SCIC présentes) au profit d'un travail de communication plus fort pour mieux faire connaître nos statuts auprès du grand public et surtout auprès des collectivités locales.

7 Annexes

A Flyer de présentation d'une SCIC

Recto du Flyer :

**Entreprendre
autrement**
Avec le Réseau des SCIC 62

Et le soutien du Département **62 Pas-de-Calais**
Notre Département

Le réseau des SCIC 62 regroupe une vingtaine de structures présentes sur le département, avec une volonté d'échanger, partager et faire connaître ce statut et ses pratiques.

C'est LE réseau des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif du Pas-de-Calais !

La SCIC propose des biens ou des services d'utilité sociale

Principes coopératifs
1 personne = 1 voix en assemblée générale, pour une vraie gestion démocratique

On choisit le chemin de la viabilité, plutôt que celui de la lucrativité à tout prix

Gestion désintéressée et pour le bien de tous

Multi-sociétariat et mise en commun : entreprise, salariés, association, bénévoles, usagers, bénéficiaires, collectivités, élus locaux, etc...

Ancrée et très investie au sein de son territoire local

SCIC

www.reseaudesscic62.fr

Verso du Flyer :

et ça donne quoi concrètement ?

Découvrez ci-dessous les SCIC de notre territoire :



La coopérative **Energie Citoyenne** à Ambricourt a pour objet d'investir collectivement dans des moyens de production d'énergie renouvelable.



Le **Toit Commun** à Lens est un véritable lieu d'accueil des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire.



Cliss XXI à Liévin est une coopérative de service informatique en logiciel libre (création de logiciel, hébergement web et mail, etc.).



ALL - Autour du Louvre Lens est une véritable boutique des savoir-faire du Nord-Pas-de-Calais (épicerie, maison, déco, bien-être, ...)



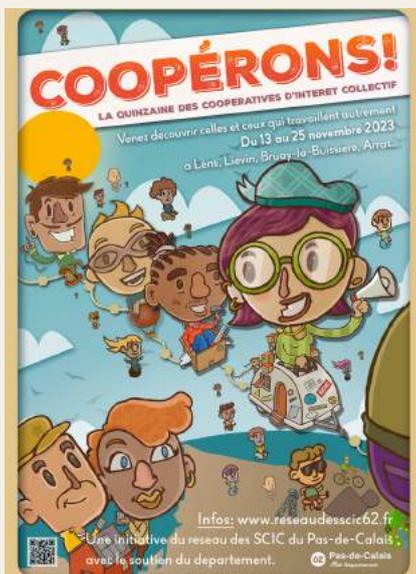
Bookkafé
Indélab
Mas La croisée
SuperEcques
Le Toit Commun
Coopconnexion
Energie Citoyenne
Ressources
ALL
Le Coron des Arts
Le Rat Perché
Cliss XXI
De rives en rêves
Coopnum

Plus d'infos

www.reseau.desscic62.fr

B Communiqués et articles de presse

Communiqué de presse pour la quinzaine des SCIC :



COMMUNIQUÉ PRESSE

Novembre 2023

LA QUINZAINE DES SCIC DANS LE PAS-DE-CALAIS, C'EST MAINTENANT !

En plein mois de l'ESS et avec le soutien du Département, le réseau des SCIC du Pas-De-Calais lance "sa Quinzaine", l'occasion de vous faire découvrir celles et ceux qui travaillent autrement sur notre territoire !

Dans le cadre du mois de l'Economie Sociale et Solidaire, le réseau des SCIC 62 organise une première série d'événements **du 13 au 25 novembre 2023**. Une belle opportunité de vous présenter la diversité du réseau et les particularités du statut des SCIC. **Au programme, 4 rendez-vous pour découvrir, visiter, et vous essayer aux savoir-faire de SCIC du département :**

La gouvernance en coopérative

Le 16 novembre à Lens, par CoopConnexion et le Toit commun
17h30 > présentation du lieu et du projet chez CoopConnexion
18h30 > présentation du lieu et du projet au Toit commun
19h > table ronde au Toit commun :
"En coopération le pouvoir se vit autrement"

Coopération et artisanat

Le 17 novembre à Lens par ALL, Le Coron des Arts, Indélab et le Bookkafé
10h-15h > marché des savoir-faire au Toit Commun
Stands de créateurs et ateliers de découverte autour de l'artisanat (reliure papier)

Coopération et artisanat

Le 22 novembre à Lapugny par Indélab, le Bookkafé, ALL et le Coron des Arts
14h-18h > ateliers créatifs pour adultes et enfants (chantournage, art floral, découpe laser, etc) et marché de créateurs

Numérique et coopération

Le 25 novembre à Lens par Cliss XXI et le Toit commun
14h-17h > atelier logiciels libres au Toit commun

Adresses :

CoopConnexion : 18 rue Victor Picard, Lens

Le Toit commun : 15 rue René Lanoy, Lens

Indélab : 8 rue de la République, Lapugny

Et d'ailleurs...c'est quoi une SCIC ?

C'est une société commerciale classique de type SARL, SAS ou SA, produisant ou fournissant des biens ou des services, à laquelle on ajoute le statut de SCIC (**Société Coopérative d'Intérêt Collectif**). L'introduction des notions de "coopération" et "d'intérêt collectif" au statut de la société, donne tout son sens à la SCIC, qui est **reconnue d'utilité sociale**.

Plus d'infos : www.reseaudesscic62.fr

Contact presse :

Maï Lohier - 03 21 45 78 24

Membre du réseau départemental des SCIC
contact@reseaudesscic62.fr

Communiqué de presse pour l'événement de fin de la quinzaine :



Soirée de clôture de la "Quinzaine départementale des SCIC"

Entreprendre autrement dans le Pas-de-Calais

COMMUNIQUE PRESSE

Le Réseau des SCIC 62 vous invite

Avec le soutien du Département  **Pas-de-Calais**
Notre Département

Vendredi 8 décembre 2023

à la salle des fêtes du Conseil départemental
rue de la Paix - Porte 2 - Arras

pour une **Table ronde** de 18h à 19h30,

↳

Les SCIC constituent aujourd'hui un modèle économique innovant, centré sur le développement de leur territoire. Elles s'appuient sur un partenariat fort avec les collectivités locales. Dans le Pas-de-Calais, plusieurs collectivités de toutes tailles (village, ville, agglomération) sont formellement investies au sein d'une SCIC. Le Conseil départemental développe par ailleurs une politique spécifique en direction de ce modèle économique original, et s'est engagé concrètement dans plusieurs SCIC.

Après de riches initiatives en novembre, dans plusieurs territoires, le Réseau des SCIC et le Conseil Départemental vous convient à cette soirée de clôture, mise en œuvre autour d'une table ronde à laquelle participeront :

- > Bénédicte Messeanne-Grobelny, Vice-Présidente du Conseil départemental, en charge de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)
- > Maï Lohier, Membre du Réseau départemental des SCIC
- > Ludovic Gambiez, Maire de Vendin-le-Vieil, Conseiller délégué à l'ESS de l'Agglomération de Lens-Liévin (CALL)
- > Frédéric Alloï, Maire de Meurchin, Représentant de la CALL au sein d'une SCIC
- > Christiane Bouchart, ancienne Présidente du RTES (Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire)

Contact presse :

Maï Lohier - 07 57 18 37 48
Membre du Réseau départemental des SCIC
contact@reseaudesscic62.fr

Article de La Voix du Nord du 19 novembre 2023 concernant un événement de la quinzaine :

Le journal Vidéos

LAVOIX DU NORD

Se connecter S'abonner

la une Communes Hauts-de-France Environnement Faits divers France International Sports Economie Mobilité Le Mag Emploi Immobilier Vidéos

travaux sur votre site d'actualité régionale

Actual > Hauts-de-France > Lens - Liévin - Hévin

À Lens, le coron des arts veut tisser du lien à travers l'artisanat et les savoir-faire

Le coron des arts, c'est un collectif d'artisans soucieux de transmettre leur expérience et leurs savoir-faire au plus grand nombre. Dans l'attente de disposer d'un tiers-lieu, cité 9 à Lens, l'association a plusieurs fers au feu.

Une partie du collectif du coron des arts était présente au Toit commun, à Lens, vendredi dernier.

Par Hervé Rissold

Publié: 19 Novembre 2023 à 14:00

Temps de lecture: 2 min

Partager: [Facebook] [Twitter] [LinkedIn] [WhatsApp] [Email]

Ça a beau être son bébé, [Émile Grossemey](#), professeur documentaliste et ébéniste, ne veut surtout pas tirer la couverture à elle. [Le coron des arts](#), c'est d'abord et avant tout un **collectif d'artisans et d'artistes** de métiers d'art et surtout pas un entre-soi... Parmi la quinzaine de membres, on trouve un vitrailiste, des ébénistes, un graphiste, une vannière, etc.

Ce collectif, construit en 2021 avec [Lydia Vanpeene](#), tapissière à La Bassée, doit trouver sa pleine expression à travers un tiers-lieu, qui sera situé cité 9 à [Lens](#), voisine du Louvre. « *Le sens de ce tiers-lieu qui sera implanté dans deux anciens logements de mineurs, c'est justement d'être tourné vers les habitants, vers l'extérieur, d'avoir un temps de partage avec eux* ». Indique [Émile Grossemey](#). L'association est accompagnée dans cette démarche par [Maisons et Cités](#) et [l'agglomération de Lens-Liévin](#).

Du concret, pour les habitants

Se tourner vers les habitants, c'est du reste ce que fait l'association lorsqu'elle imagine des ateliers de restauration de meubles au centre social Dumas, à Lens. C'est tout aussi concret lorsqu'elle propose douze séances de deux heures aux quatrièmes du collège Jean-Jacques Rousseau, à [Avion](#) : « *Les collégiens vont pouvoir confectionner de A à Z une alcôve de bureau* ».

Quant au tiers-lieu en question, il sera implanté au cœur de [l'îlot Parmentier](#), cité 9, où [Maisons et Cités](#) mène [un chantier de rénovation colossal](#). En attendant de pouvoir disposer des locaux, d'ici fin 2024, le collectif est hébergé à [la Maison du 9](#), rue de La Rochefoucauld, après avoir, un temps, trouvé un toit à [la Maison des projets, où était hébergé l'association Porte-Mine](#).

Les projets immédiats ? « *Notre chantier actuel, c'est de pouvoir avoir le statut d'une SCIC(1), et nous sommes aidés dans cette démarche par [Lucien Petit, du Toit Commun](#)* ». À suivre.

1. Société coopérative d'intérêt collectif, statut qui permet d'associer salariés, collectivités publiques, bénévoles, entreprises, associations, usagers, etc. En sachant que 100 % des bénéfices réalisés sont réinvestis dans l'activité. Chaque actionnaire détient une voix au conseil d'administration.

Quelques rendez-vous

Dans le cadre du mois de l'économie sociale et solidaire, le réseau des sociétés coopératives d'intérêt collectif du département (SCIC 62) organise une première série d'événements jusqu'au 25 novembre. Un rendez-vous a eu lieu ce vendredi au Toit commun, 15, rue Lanoy, à Lens.

Encore au programme, jusqu'au 25 : ateliers créatifs pour adultes et enfants (chantournage, art floral, découpe laser, etc.) et un marché de créateurs, mercredi 22 novembre, au 8, rue de la République, à Lapugnoy, de 14 h à 18 h. Ateliers proposés par Indelab, le Bookkafé, ALL et le coron des arts.

Séquence « numérique et coopération » autour des logiciels libres, samedi 25 novembre, de 14 h à 17 h, au Toit commun à Lens, proposée par Clise XXI et le Toit commun.

Lire aussi

[Lens-PSG : les supporters parisiens autorisés à Bellaert, mais très encadrés](#)

[Logement et urbanisme : « les Hameaux de Calonne, c'est le Liévin de demain »](#)

[Qui sont les six groupes à l'affiche du Hévin Rock Festival 2024 ?](#)

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

Artisanat Lens (62100, Pas-de-Calais)

C Communication autour de la Quinzaine des SCIC

Affiche A3 des événements de la Quinzaine des SCIC :

COOPÉRONS!
LA QUINZAINE DES COOPÉRATIVES D'INTÉRÊT COLLECTIF

Venez découvrir celles et ceux qui travaillent autrement
Du 13 au 25 novembre 2023
à Lens, Lievin, Bruay-la-Buissière, Arras...

Infos: www.reseaudesscic62.fr/agenda
Une initiative du réseau des SCIC du Pas-de-Calais
avec le soutien du département.

62 Pas-de-Calais
Maison Département

Recto du flyer de promotion des événements de la Quinzaine des SCIC :

**UNE SÉRIE DE RENCONTRES
À LA DÉCOUVERTE DES SCIC DU PAS-DE-CALAIS !**

Le 16 novembre à Lens :
La gouvernance en coopérative par CoopConnexion et le Toit commun
17h30 : présentation du lieu et du projet chez CoopConnexion
18h30 : présentation du lieu et du projet au Toit commun
19h : table ronde au Toit commun: « En coopération le pouvoir se vit autrement »

Le 17 novembre à Lens :
Coopération et artisanat par ALL, Le Coron des Arts, Indélab et le Bookcafé
9h-16h : au Toit Commun : marché des savoirs-faire
Stands de créateurs et ateliers de découverte autour de l'artisanat

Le 18 novembre à Arras :
Culture et coopération par Cliss XXI et le Rat Perché
14h : foire aux install'
17h : projection du court-métrage « Une histoire de café » tourné au Rat Perché

Le 22 novembre à Lapugnoy :
Coopération et artisanat par Indélab, le Bookcafé, ALL et Le Coron des Arts
14h-18h : ateliers créatifs pour adultes et enfants et marché de créateurs

COOPCONNEXION C'EST 18 RUE VICTOR PICARD À LENS
LE TOIT COMMUN C'EST 15 RUE RENÉ LANOY À LENS
LE RAT PERCHÉ C'EST 6 RUE DES JONGLEURS À ARRAS
INDÉLAB C'EST 8 RUE DE LA RÉPUBLIQUE À LAPUGNOY

Infos: www.reseaudesscic62.fr/agenda
Une initiative du réseau des SCIC du Pas-de-Calais
avec le soutien du département.



Animer le réseau des SCIC du Pas-de-Calais

Demande de subvention

Présentation de Cliss XXI

Proximité et expertise pour une informatique éthique : les logiciels libres

Cliss XXI est une coopérative de service informatique en logiciel libre (création de logiciel, hébergement web et mail, etc.). Un logiciel libre est un logiciel dont le code est librement accessible, modifiable et redistribuable (comme par exemple : Linux, Firefox, VLC, etc.) ; contrairement au logiciel propriétaire, il n'est pas verrouillé à des fins marchandes. Cliss XXI s'inscrit pleinement dans les valeurs du Logiciel Libre : partage de la connaissance, volonté de réappropriation de l'environnement technologique, respect de la vie privée, etc.

Produire des outils informatiques émancipateurs :

Nous accompagnons le développement informatique des PME-PMI, des collectivités territoriales et des associations de la région, en les aidant à comprendre quels usages ils peuvent faire des logiciels libres et à développer avec eux des solutions concrètes. Loin d'une logique de rente, nous cherchons à mutualiser leurs besoins pour leur offrir des solutions conviviales et à participer à la production d'un bien commun.

L'autogestion comme mode d'organisation :

Cliss XXI est une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif). À mi-chemin entre une coopérative et une association, nous défendons une économie sociale et solidaire « de résistance » qui invite à remettre l'humain, plutôt que le profit, au centre de nos organisations. Ainsi, nous fonctionnons en autogestion : la gérance est tournante, nous avons choisi l'égalité salariale, l'intégralité des bénéfices est allouée à la coopérative, toutes les décisions sont collectives, etc.

L'éducation populaire comme levier d'action politique :

Pour donner du pouvoir d'agir à chacun·e, nous organisons des débats, conférences et foires aux install. Ce sont autant de moments d'échanges qui nous permettent à tous·tes de mieux appréhender notre société numérique et apprendre à en limiter l'emprise. Nous agissons dans le cadre d'une éducation populaire politique au sens étymologique du mot « politique », à savoir « qui concerne l'organisation d'une société pour gérer ses affaires publiques »

Contexte

Suite à la première convention signée en décembre 2021 entre le département du Pas-de-Calais et Cliss XXI concernant la création d'un réseau des SCIC, nous souhaitons poursuivre le travail d'animation de ce réseau.

La première phase du projet ayant permis l'identification des structures et un premier travail d'interconnaissance, il s'agit maintenant de consolider les liens établis et de travailler à la structuration du réseau. Le collectif des SCIC réuni en décembre 2023 a confirmé la pertinence de ce réseau et la nécessité de prévoir un temps d'animation et de coordination dédié. Aucune des structures présentes ne souhaitant prendre le relai de Cliss XXI, nous proposons donc de poursuivre notre mission de coordination pour les prochaines conventions.

D'après notre recensement, le réseau est aujourd'hui constitué pour moitié de structures très récentes (créées en 2021 ou après), qui ont peu de temps à consacrer à ce travail collectif mais ont besoin d'accompagnement et de soutien. Au cours de la période de la convention, au moins trois des structures nouvellement créées ont connu des difficultés allant jusqu'au dépôt de bilan pour l'une d'entre elle. Il apparaît donc important de mener un travail pour solidariser le réseau et créer des mécanismes d'entraide en son sein. Ce travail pourrait permettre une meilleure résilience et une plus forte pérennité des organisations. Un premier constat nous amène à penser que la forte dynamique de création de SCIC constatée en 2021 se heurte probablement au contexte économique actuel, peu favorable à des structures encore nouvelles et donc plus fragiles. Le travail d'accompagnement au sein du réseau devra donc intégrer à la fois les structures existantes, ainsi que les projets en création afin de mettre en place au plus tôt une stratégie de coopération.

Il est à noter cependant que cette initiative devra recevoir l'approbation et l'adhésion des structures pour avoir un impact. Aussi c'est un chantier qui devra s'inscrire dans un temps long afin de porter ses fruits.

Le collectif des SCIC du Pas-de-Calais a par ailleurs exprimé lors de la dernière rencontre du réseau, sa volonté de travailler prioritairement sur la promotion du statut des SCIC et sur la communication autour du réseau auprès du grand public et des collectivités.

En effet, le constat demeure du peu de connaissance et d'appropriation du statut SCIC par les acteur·rices concerné·es (porteur·euses de projet, structures de l'accompagnement, organisations ESS et collectivités). C'est pourquoi nous souhaitons poursuivre le travail de plaidoyer et de communication afin d'aider à la diffusion du modèle.

Ce travail, comme le précédent chantier, ne peut se concevoir que dans un temps long, chaque initiative engrangeant petit à petit ses effets.

Les SCIC restent à nos yeux un puissant outil de développement territorial. Leur modèle hybride entre association et coopérative et le multi-sociétariat contribuant à ancrer l'activité sur un territoire défini, elles sont à même de vivifier les projets locaux. Elles permettent une meilleure coopération entre différents acteurs et améliorent l'adéquation du projet au territoire. Néanmoins, l'animation de la vie coopérative reste un défi pour chacune des structures et les échanges entre SCIC pourraient permettre d'enrichir les pratiques de chacune.

En conclusion, il nous semble important de souligner que ces différents chantiers n'auront d'impact que dans une perspective de long terme, comme tout travail de réseau.

Propositions

La réunion de bilan du collectif fin décembre 2023 et la rédaction du rapport final d'exécution ont permis d'identifier différents axes de travail en lien avec le contexte présenté ci-dessus.

Ces axes de travail constituent un prolongement des actions menées en 2022-2023 et sont construits comme une feuille de route pour un travail pluriannuel. Les actions listées ci-après ont donc vocation à être poursuivies sur les années suivantes.

L'exercice 2024 constitue la première étape pour la mise en œuvre de cette feuille de route.

1. *Consolider le réseau et ses structures*

Nous proposons de poursuivre les temps d'échange entre SCIC tel que pratiqué lors de la première convention. Ces échanges ont lieu 3 à 4 fois par an et se tiennent dans les locaux d'une coopérative du réseau afin de découvrir tous les territoires impliqués.

Par ailleurs, nous proposons de développer avec l'aide des structures du réseau un mécanisme d'entraide afin de répondre aux difficultés rencontrées par ses membres. Ce mécanisme pourrait prendre la forme d'un système de parrainage ou d'un système de groupes territoriaux. Cette proposition devra être co-construite avec l'ensemble du réseau. Des premiers échanges autour de ce projet seront organisés au premier semestre 2024.

Dans ce même objectif de soutien, nous proposons d'organiser des ateliers thématiques suivant les besoins identifiés. Ces ateliers pourront faire intervenir des organisations ou personnes extérieures au réseau afin d'obtenir des apports aussi complets que possible.

2. *Mieux faire connaître le statut des SCIC auprès des élu·es et technicien·nes des collectivités.*

Nous proposons d'organiser des temps de formation à destination des collectivités. Ces temps de formation seront co-construits avec la mission ESS du département, afin de répondre au mieux aux besoins identifiés. La mission ESS aidera le réseau des SCIC en relayant l'invitation au sein des collectivités et en proposant directement ces temps d'échange auprès des publics intéressés.

Les premières maquettes d'ateliers proposent de combiner des apports théoriques sur les SCIC (cadre juridique, projet coopératif, multi-sociétariat, statuts, etc.) et des témoignages d'acteurs·rices impliqué·es au sein de projets existants.

Le réseau des SCIC propose en outre de se rapprocher du RTES afin d'imaginer un travail en partenariat sur ce volet.

3. *Promouvoir le statut des SCIC et participer à la diffusion du modèle.*

Nous proposons d'organiser des temps de rencontre et de sensibilisation au sein d'évènements existants (de type rendez-vous ESS, salon entrepreneuriat, colloque étudiant, etc.).

Le premier temps de travail serait d'identifier les évènements potentiels et de prendre contact. Le réseau pourrait ensuite proposer des ateliers ou mini-conférences en sollicitant un membre du réseau et un invité choisi suivant le public visé par l'évènement (cela pourrait être par exemple, un élu représentant une collectivité ou un·e sociétaire du collègue « usagers »).

4. *Poursuivre le travail de communication autour du réseau des SCIC*

Nous proposons de poursuivre le travail entamé précédemment autour des outils de communication, notamment le travail d'animation et de mise à jour du site internet du réseau, en poursuivant les liens avec les supports existants (la plateforme ESS par

exemple)

Nous souhaitons également solliciter notre prestataire en communication afin de consolider le travail autour de l'identité du réseau (construire un logo, améliorer les supports existants)

Par ailleurs, le collectif des SCIC a proposé de créer et d'animer des pages sur les réseaux sociaux afin d'aider à la diffusion auprès d'un public large.

Afin de mener à bien ces propositions d'actions, Cliss XXI sollicite l'appui technique et financier du département.

Compte tenu de la nature de ce travail, l'essentiel des charges que nous devons assumer pour l'animation du réseau sera lié à de la masse salariale à laquelle il convient d'ajouter :

- les frais de transport (liés aux déplacements au sein du département)
- les frais de communication (prestataire externe pour construire un plan et des outils de communication, impressions de supports divers, hébergement et maintenance du site internet)
- les locations de salle si besoin (pour les rencontres internes ou les temps de formation).

Les frais estimés pour ce projet nous amènent à solliciter l'aide du département à hauteur de 17.500€ pour l'année 2024.

Un budget prévisionnel détaillé se trouve en annexe de cette demande.

Nous restons à votre disposition pour poursuivre cet échange.

Meilleures salutations, sociales et solidaires,

Mai Lohier – Cliss XXI

Budget 2024 du proj

CHARGES	Montant
CHARGES DIRECTES	
60 - Achats	1000
Achats matières et fournitures	
Autres fournitures	1000
61 – Services extérieurs	0
Locations	
Entretien et réparation	
Assurance	
Documentation	
62 – Autres services extérieurs	4130
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2800
Publicité, publications	330
Déplacements, missions	1000
Services bancaires, autres	
63 – impôts et taxes	0
Impôts et taxes sur rémunération	
Autres impôts et taxes	
64 – Charges de personnel	11370
Rémunération des personnels	8622
Charges sociales	2748
Autres charges de personnel	
65 – Autres charges de gestion courante	
66 – Charges financières	
67 – Charges exceptionnelles	
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement	1000
Frais financiers	
Autres	
TOTAL DES CHARGES	17500
Excédent prévisionnel (bénéfice)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	
862 - Prestations	
864 - Personnel bénévole	
TOTAL	17500

jet Réseau des SCIC

PRODUITS	Montant
RESSOURCES DIRECTES	
70 – Vente de produits finis, Re-matériaux, Prestations de services	
73 – Dotations et produits de tarification	
74 – Subventions d'exploitation	17500
Etat :	
Conseil.s Régional(aux)	
Conseil.s Départemental(aux)	17500
Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Autres établissements publics	
Aides privées (fondation)	
75 – Autres produits de gestion courante	
756. Cotisations	
758 Dons manuels - Mécénat	
76 – Produits financiers	
77 – Produits exceptionnels	
78 – Reprises sur amortissements et provisions	
79 – Transfert de charges	
RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Ressource propre	
TOTAL DES PRODUITS	17500
Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

MONTAires EN NATURE	
87 – Contributions volontaires en nature	0
870 - Bénévolat	
871 - Prestations en nature	
875 – Dons en nature	
TOTAL	17500

Pôle Partenariats et Ingénierie

Mission Economie Sociale et Solidaire

..... **CONVENTION**

Objet : renforcement de l'animation du Réseau des SCIC du Pas-de-Calais

Dossier n° 2024-03658

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9,

identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

représenté par Monsieur **Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 27 mai 2024,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

La **Société Coopérative d'Intérêt Collectif** à responsabilité limitée et à capital variable « **Cliss XXI** », dont le siège social est situé au 23, avenue Jean Jaurès, 62800 Liévin

identifiée au répertoire SIRET sous le n°453 837 957 00043,

représentée par **Monsieur Antoine BARLET**, le gérant,

ci-après dénommé « L'organisme »

d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2017 « Budget citoyen » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du Pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la demande présentée par la SCIC Cliss XXI en date du 06 mars 2024 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du 27 mai 2024 ;

Ceci exposé il a été convenu entre les parties ce qui suit,

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les relations entre le Département et l'Organisme au titre de la mise en œuvre de l'action partenariale « Renforcement de l'animation du Réseau des SCIC du Pas-de-Calais » telle que présentée en article 2 de la présente convention.

Article 2 : Programme d'action

L'organisme s'engage à mettre en œuvre l'action partenariale « Renforcement de l'animation du Réseau des SCIC du Pas-de-Calais ». En concordance avec les orientations départementales en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire, l'organisme s'engage dans la mise en œuvre :

1. Consolider le réseau et ses structures afin de développer avec l'aide des structures du réseau un mécanisme d'entraide en vue de répondre aux difficultés rencontrées par ses membres ;
2. Mieux faire connaître le statut des SCIC auprès des élu·es et technicien·nes des collectivités en apportant des apports théoriques (cadre juridique, projet coopératif, multi-sociétariat, statuts, etc.) et des témoignages d'acteur·rices impliqués au sein de projets existants ;
3. Promouvoir le statut des SCIC et participer à la diffusion du modèle en proposant des ateliers ou mini-conférences au sein d'évènements existants ;
4. Poursuivre le travail de communication autour du réseau des SCIC en renforçant le travail d'animation et de mise à jour des outils existants (identité, site internet, mise en lien...).

Article 3 : Période d'application de la convention

La convention s'applique du **1^{er} janvier au 31 décembre 2024**.

Les dépenses engagées pour mener cette opération devront être acquittées durant cette même période.

En aucun cas, elle ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

Néanmoins, l'organisme qui justifierait du retard pris dans la réalisation de son projet pourra demander une **prolongation exceptionnelle, six mois avant la date d'échéance de la convention**. Cette demande sera soumise à la délibération de la Commission Permanente.

Article 4 : Montant de la participation

Afin de permettre l'accomplissement de l'opération prévue par la présente convention, le Département s'engage à verser à l'organisme une aide déterminée comme suit :

- Une participation de **17 500 €** relative à la mise en œuvre du programme d'action.

L'intervention du Département du Pas-de-Calais est plafonnée au montant indiqué ci-dessus. Après établissement du contrôle de service fait, elle peut être diminuée en fonction des dépenses effectivement réalisées et des ressources effectivement reçues, un titre de recette sera alors émis par les services départementaux envers l'organisme.

Article 5 : Modalités de versement

La participation sera versée en une seule fois à la signature de la convention.

Le paiement sera établi par virement effectué par Monsieur le Payeur Départemental (comptable assignataire de la dépense) au compte :

Référence IBAN : _____

Référence BIC : _____

Domiciliation : _____

Titulaire du compte : _____

Article 6 : Bilan final d'exécution

L'organisme s'engage à fournir au Département **au plus tard le 1er juin 2025**, le bilan final d'exécution. Il sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel du programme d'action.

Il prendra en compte les coûts et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.

Ce bilan final d'exécution est constitué de :

- Un bilan d'activités quantitatif et qualitatif du programme d'action, un descriptif des conditions de sa réalisation et des résultats obtenus,
- Un bilan financier reprenant les dépenses réalisées pour la mise en œuvre du programme d'action.

Article 7 : Obligations de communication

Le Département sera particulièrement attentif à ce que le partenariat avec l'organisme lui permette également de développer sa visibilité et la reconnaissance de son rôle de partenaire institutionnel.

Pour cela, l'organisme s'engage à respecter les obligations mentionnées ci-dessous.

Sur les supports de communication, il s'agira d'apposer le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » de façon parfaitement visible et lisible sur les supports (téléchargement sur <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Divers », sous rubrique « Logotype ») :

- Documents de communication print (affiches, plaquettes, flyer, journal/gazette édités par le bénéficiaire...),
- Signalétique événementielle réalisée pour une manifestation le cas échéant,
- Invitations pour un événement le cas échéant.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat :

- Communiqués ou dossiers de presse + lors des interviews ou articles consacrés au projet,
- Réseaux sociaux et sites Internet : rappel du partenariat en taguant les pages #Le Pas-de-Calais.

L'ensemble des obligations de communication ainsi que la charte graphique du Département du Pas-de-Calais figurent sur le site internet du Département : <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Partenaires », sous rubrique « Contreparties communication ».

Article 8 : Modalités de contrôle

Les agents départementaux des services concernés assurent le contrôle du service fait.

L'organisme s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le Département.

Pour mener à bien le contrôle de service fait, l'organisme bénéficiaire présentera aux agents chargés du contrôle un bilan final, dans les délais fixés à l'article 6. Ce bilan sera composé de tous documents et pièces établissant la réalité de la mise en œuvre des actions décrites à l'article 2 ainsi que l'éligibilité des dépenses encourues et des ressources perçues.

Article 9 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 10 : Reversements et résiliation

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention par l'une des parties et en particulier, s'agissant du bénéficiaire, de la non-exécution totale ou partielle des actions, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par le bénéficiaire de se soumettre aux contrôles, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception resté vaine.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

En cas de résiliation, le bénéficiaire sera tenu de reverser au Département les sommes non utilisées et indument versées du fait de la résiliation.

Le remboursement de la totalité des sommes versées pourra notamment être exigé si le bilan final d'exécution prévu à l'article 7 n'est pas produit, 6 mois après l'échéance de la convention, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance départementale ou nationale, que les pièces justificatives produites par l'opérateur sont non fondées.

L'organisme qui souhaite abandonner son projet, peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indument perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Article 11 : Règlement des litiges

En cas de différend concernant l'application de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable ; à défaut le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Fait en deux exemplaires originaux

A Arras, le

Pour le Département du Pas-de-Calais,

Le Président

Jean-Claude LEROY

Pour la SCIC Cliss XXI,

Le Gérant

Antoine BARLET

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 MAI 2024

RENFORCEMENT DE L'ANIMATION DU RESEAU DES SCIC DU PAS-DE-CALAIS

Fondements juridiques

- Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire ;
- Délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2017 « Budget citoyen » ;
- Délibération du Conseil départemental du 22 mars 2021 « Participation du département du Pas-de-Calais au capital des Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) » ;
- Délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;
- Délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du Pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;
- Délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais ».

Contexte

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS), fortement ancrée dans le Pas-de-Calais, se traduit par une autre façon d'entreprendre, de produire et de répartir les richesses, les services et les biens, en replaçant l'homme et les territoires au cœur des priorités.

À travers la création du Conseil départemental de l'Économie Sociale et Solidaire (CDESS) le 17 janvier 2013, le Département du Pas-de-Calais a confirmé son ambition de mobiliser et de fédérer les acteurs de l'ESS.

Les acteurs de l'ESS participent à transformer des initiatives individuelles ou collectives en levier de développement du territoire. Ils conjuguent une production économique avec un objectif d'intérêt général et sont nombreux à engager des dynamiques collectives citoyennes qui participent au développement soutenable du Pas-de-Calais. Le modèle de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) leur permet d'associer les parties prenantes publiques et privées au service de l'intérêt général. C'est pourquoi le 22 mars 2021, le Département du Pas-de-Calais a souhaité soutenir les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC).

L'initiative de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif - SCIC « Cliss XXI » s'inscrit dans la mise en œuvre de l'ambition 13 : « Promouvoir les pratiques de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme vecteur d'innovation » du pacte des solidarités territoriales. Elle participe à l'objectif « poursuivre l'animation du réseau départemental de l'ESS » dans la démarche de « co-construction avec les acteurs ».

Cette action s'inscrit dans une période de fragilité importante de certaines SCIC partenaires du Département. Elle contribuera à maintenir le développement et la dynamique des organisations coopératives dans le contexte socio-économique actuel.

La SCIC « Cliss XXI », 1^{ère} SCIC du Pas-de-Calais et des Hauts-de-France, créée en 2004, propose un service informatique en logiciel libre et contribue à mutualiser les besoins des acteurs en leur offrant des solutions conviviales adaptées ; elle a une expérience de mise en réseau autour de l'outil numérique. Forte de ses 20 années d'existence, la SCIC « Cliss XXI » est régulièrement consultée par les acteurs de l'ESS sur ses modes de gouvernance et son modèle de société coopérative qui remet l'humain au centre de l'organisation. Elle participe ainsi à accompagner le développement des SCIC émergentes en renseignant et en aidant les porteurs de projets. Elle mobilise ses ressources au profit de l'« écosystème » des SCIC.

Bilan d'activité du partenariat existant

En 2022-2023, la SCIC « Cliss XXI » a fait connaître le statut des SCIC en créant et animant le réseau des SCIC du Pas-de-Calais. Ce partenariat a permis le recensement de 21 SCIC dans le département.

Les coopératives du département ont été invitées, avec de nouveaux porteurs d'initiatives collectives, à partager, échanger sur leurs pratiques, faire connaissance et se former sur les caractéristiques de ce modèle statutaire et sa diversité de mises en pratiques. Par exemple, la question de la coopération sur les territoires a été abordée lors d'une conférence de l'économiste Benoît Borrits, auteur de « Travailler autrement : les coopératives ».

Conjointement aux rencontres de sensibilisation et d'acculturation, dont le point d'orgue a été la quinzaine des SCIC en novembre 2023 (événements organisés dans les structures pour porter à connaissance le modèle et ses multiples activités au grand public), des outils de communication communs ont été développés (site internet, flyer, communiqué de presse) pour appuyer l'identité du réseau des SCIC du Pas-de-Calais. Le bilan détaillé des différentes actions entreprises est joint en annexe 1 du présent rapport.

Présentation de l'opération sollicitée

Au titre de l'année 2024, la SCIC « Cliss XXI » propose de participer au renforcement de l'animation du réseau des SCIC du Pas-de-Calais. Ce réseau est une ressource pour les porteurs d'initiatives, les citoyens, les élus, les techniciens. Il permet de sensibiliser, d'outiller et d'accompagner dans la construction et dans la consolidation de leur modèle organisationnel, les SCIC existantes et en devenir. Pour cela, la SCIC « Cliss XXI » propose des axes de travail comportant plusieurs actions en concordance avec les orientations départementales en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire :

1. consolider le réseau et ses structures afin de développer, avec l'aide des structures du réseau, un mécanisme d'entraide en vue de répondre aux difficultés rencontrées par ses membres ;
2. mieux faire connaître le statut des SCIC auprès des élus et techniciens des collectivités en apportant des éléments techniques (cadre juridique, projet coopératif, multi-sociétariat, statuts, etc.) et des témoignages d'acteurs impliqués au sein de projets existants ;
3. promouvoir le statut des SCIC et participer à la diffusion du modèle en proposant des ateliers ou mini-conférences au sein d'évènements existants ;
4. poursuivre le travail de communication autour du réseau des SCIC en renforçant l'animation et en effectuant la mise à jour des outils existants (identité, site internet, mise en lien...).

La déclinaison opérationnelle de ces travaux est reprise en annexe 2 du présent rapport.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer à la SCIC « Cliss XXI » une participation départementale d'un montant global de 17 500 € au titre de l'action « Renforcement de l'animation du Réseau des SCIC du Pas-de-Calais », selon les modalités décrites dans le présent rapport ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la SCIC « Cliss XXI », la convention au titre de l'action « Renforcement de l'animation du Réseau des SCIC du Pas-de-Calais », dans les termes du projet joint au présent rapport (annexe 3).

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C01-650A01	6568//9365	Mission ESS	209 000,00	159 500,00	17 500,00	142 000,00

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 13/05/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY